trepreindre aussitôt la construction d'un kiosque définitif.

M. le maire expose que cette question demande à être mûrement examinée.

M. Tack rappelle qu'il y a quelque ans, sur sa proposition, un kiosque a été édifié Grande-Place. Ce kiosque n'était pas microbiant, mais enfin il pouvait abriter, à la rigueur. Or, il a disparu un beau jour et on ne s'a plus revu. Il critique l'espèce de guillotine qui a servi l'année dernière au 14 juillet.

M. Flament demande ce qu'on entend par kiosque provisoire. S'il s'agit de réédifier l'ancien kiosque, pourquoi ne pas le maintenir.

M. le Maire dit qu'on vient de lui communiquer des renseignements desquels il résulte que moyennant certains travaux de réfection, l'ancien kiosque pourrait être rétabli et conservé pour la saison.

Le Conseil se prononce en ce sens.

M. Glorieux, à propos de cette question du kiosque, relève une phrase du rapport qui parle d'un second kiosque, et se demande s'il s'agit d'une nouvelle organisation au point de vue des sociétés de musique. Plus on paie dit-il, moins on a pour son argent. Il faut s'entendre suffisamment les sociétés subventionnées.

Il y a là une question à examiner.

M. Glorieux parlant de la réception de la Société de l'Union Tourquennoise, à laquelle aucune société ne s'est rendue, dit combien cela a produit mauvais effet.

M. Glorieux conclut en demandant que le Conseil nomme une commission d'enquête pour savoir ce que font les musiques ; comment elles se comportent, si les répétitions sont suivies.

M. Delvoye, — Etant donné la façon dont se comportent les musiques, je demanderai la suppression des subventions.

M. Mimerel-Lecloeq fait observer que beaucoup de sociétés musicales se composent d'ouvriers à qui il n'est pas possible d'être libres pour une réception à 7 heures.

M. Glorieux dit que d'une façon générale les sociétés montrent peu de zèle.

M. Despinoy. — La fanfare du Petit-Château, mail bien aller pour devant l'archevêque.

M. Louis Grau constate que jamais la Commission des Fêtes n'a été appelée à donner son avis.

M. Delavaivre demande s'il ne serait pas possible d'établir, entre les diverses sociétés, une sorte de roulement, de façon que lors des réceptions il y en ait toujours une ou deux qui soient prêtes de se rendre aux réceptions.

M. le maire répond que la chose serait certes possible, mais que cela n'aurait pas la même valeur ; qu'à son avis il est préférable que les sociétés agissent de leur propre initiative, de leur propre volonté ; il y a là une question de camaraderie.

M. Delvoye reprend la proposition de M. Delavaivre en ajoutant qu'on pourrait voir à allouer des allocations spéciales.

M. Despinoy s'associe à la demande de M. Gustave Delhaye qu'il soit nommé une commission d'enquête.

M. Glorieux. — On pourrait laverstir la commission des Beaux-Arts du mandat de se renseigner sur les sociétés.

M. Cocheteux lui, demande que la commission des Fêtes établisse un règlement astreignant les sociétés à assister aux réceptions.

Pour clore l'incident, M. le Maire dit que l'administration avisera, pour qu'il y ait toujours au moins une musique aux réceptions de sociétés rentrant victorieuses des concours.

Budget supplémentaire de 1896

M. le secrétaire général donne lecture du rapport de M. Muller au nom de la commission des finances sur le projet de budget supplémentaire de l'exercice courant qui se présente de la façon suivante :

Recettes	1.641.670 38
Dépenses	1.488.385 75
Excédent de recettes	153.286 63

Il y a lieu d'ajouter aux dépenses, divers crédits votés par le conseil depuis le dépôt du budget supplémentaire.

Aménagement d'une salle à l'Hôtel-de-Ville pour les réunions des membres de l'Administration ; installation de placards dans le logement des officiers et sous-officiers de pompiers ; travaux à l'abattoir etc., ce qui porte les dépenses à 1.591.622 39

D'où un excédent en recettes de 139.948 fr. 30.

Le Conseil adopte à l'unanimité.

La Foire

Vœu de M. Victor Flament. — M. Victor Flament dépose un vœu signé de ses collègues, MM. Levecque, Barbarie, Lefebvre, demandant ce que, dorénavant, la répartition des places aux marchands forains soit faite par la Commission des fêtes, à laquelle toutes demandes devront être adressées.

Les signataires du vœu demandent aussi que l'on place les théâtres à grand spectacle, sur la Grande-Place, la place Charles-Roussel et place des Halles, et que les marchands de jouets et de bonbons soient installés place Thiers, les arbres ne devant gêner en rien.

M. le Maire dit qu'il est certain que l'emplacement fait défaut, et que si l'on pouvait disposer de la Place Thiers, on trouverait plus avantageusement à caser les loges foraines ; reste à savoir si la place Thiers convient...

M. Glorieux cite Lille où la foire se fait sans inconvénients à l'Esplanade.

M. le maire propose le renvoi du vœu à la commission des halles et marchés.

M. Flament dit qu'en ce qui concerne la première partie de son vœu, visant la répartition des places, il ne fait rien laisser au favoritisme ; il ne fait pas que la répartition ait lieu de l'autorité d'un seul homme ; que tous les forains ont droit aux mêmes égards. Il demande donc que ce soit où la commission des halles et marchés ou celle des fêtes, peu importe, qui ait seule le pouvoir de répartir les places.

MM. Destombe et Delavaivre se demandent les membres de la commission acceptaient cette charge.

M. Flament répond que lorsqu'on a accepté le mandat de conseiller municipal c'est pour s'y occuper et faire son devoir.

M. Sculfor. — On vient de parler de devoir, je dois faire remarquer qu'on manque aux sociétés d'union et de propagandes et conditions dans lesquelles on pourrait distribuer l'eau potable par les bornes-fontaines.

Les abonnement sont bon marché et l'on est obligé d'apporter certaine modération dans la distribution par les fontaines publiques.

Un échange d'observations a lieu. On fait notamment remarquer que les fontaines Wallace pourvues de robinets qui laissant échapper qu'un mince filet d'eau ne semble constituer l'abus que l'on semble redouter.

L'administration en prendra note.

La séance est levée à minuit moins le quart.

Chambre syndicale des mécaniciens

La chambre syndicale adresse aux mécaniciens de Roubaix-Tourcoing la circulaire suivante :

Chers Camarades,

Au mois de juin 1890, la chambre syndicale adressait un appel chaleureux aux ouvriers mécaniciens, pour les engager à venir se grouper autour du drapeau du syndicat.

Un petit nombre a répondu à notre appel.

Aujourd'hui encore, dans l'assemblée générale du 14 juin, tous les adhérents ont été unanimes pour faire un nouvel appel aux camarades de travail, ayant la certitude qu'il sera cette fois entendu par tous les ouvriers mécaniciens.

Car, pourquoi rester isolés : seul, nous ne pouvons rien ; groupés, nous serons forts pour soumettre nos revendications professionnelles.

Vous savez que nous n'avons jamais été partisans de la grève pour faire aboutir nos revendications ; ce que nous voudrions, c'est un groupement solide et puissant, pouvant nous aider à s'en-t'aider les uns les autres, en apportant chacun son avis et son conseil pour éclairer les camarades, et arriver graduellement à l'amélioration de notre existence.

Et s'il arrivait cependant que le mauvais vouloir des patrons nous forçât un jour à avoir recours à la grève, notre cause étant reconnue juste, il est nécessaire qu'après avoir épuisé tous les moyens de conciliation que nous ayons à notre disposition une caisse pour subvenir à nos besoins fut puissante, et que tous, ceux qui qu'il serait utile de consacrer à l'effet d'obtenir satisfaction.

Mais nous avons confiance, et croyons les paroles sonnes clairvoyants, pour ne pas nous accuser à cette extrémité regrettable ou les deux parties n'ont qu'à perdre.

Vous n'ignorez pas que nous possédons une bibliothèque comprenant une quantité de volumes théoriques et pratiques, concernant la mécanique, filature, peignage, etc., dont vous pourrez vous servir à vous instruire, et vous donner des idées sur le travail mécanique qui vous concerne.

Voilà, chers camarades, ce que nous venons vous rappeler ; nous espérons que vous réserverez bon accueil à notre appel, que vous viendrez vous faire inscrire le plus tôt possible au siège du syndicat, estaminet Delgrange et que vous tiendrez à assister à l'assemblée générale qui aura lieu le deuxième dimanche du mois de juillet, c'est-à-dire le 12 du mois.

Allons Camarades, réveillons-nous et sentons-nous les coudes ; laissons de côté les questions d'intérêts particuliers pour ne penser qu'à l'intérêt général. Rappelons-nous cette vieille devise : *l'Union fait la force*. Le temps n'est peut-être pas éloigné où nous aurons besoin de nous solidariser.

Vienne la réglementation de la journée de travail à dix heures, il faudra bien nous unir pour le maintien de notre salaire qui n'est pas trop élevé.

Voici les propositions que nous soumettons à votre appréciation :

Les anciens sociétaires rentreront en payant la cotisation de trois mois.

Encore une fois nous espérons que tous les ouvriers Mécaniciens du Roubaix-Tourcoing voudront bien répondre à notre appel par leur présence à l'Assemblée générale du dimanche 12 juillet prochain, à quatre heures du soir.

Recevez, Chers Camarades, nos salutations fraternelles.

Fait en Assemblée générale, le 14 juin 1896.

Un vitrioleur de 51 ans

Jules Carrette, 51 ans, rattacheur, lequel est veuf et demeure en logement rue de Strasbourg, avait entretenu des relations avec une demoiselle Lemoine Delphine, 22 ans, rattacheuse, demeurant à l'Epinette. Cette dernière était lasse de son vieil amoureux et lui signifia il y a quelque temps son congé, en bonne et due forme.

Carrette fit à son ancienne amie des déclarations passionnées, lui promettant le mariage. Léonie resta sourde aux appels de Jules qui, après avoir épuisé tout le vocabulaire des tendres amours, en vint aux plus terribles menaces qui ne firent pas plus d'effet, du reste.

Vendredi soir, vers huit heures, Jules Carrette se porta rue de la Fresne, à la rencontre de son ancienne dulcinée qu'il accosta. Sur son refus de l'écouter il se jeta sur elle, la renversa dans un fossé bordant le chemin, et tirant de sa poche une fiole contenant de l'acide sulfurique, il en aspergea la jeune fille.

Le liquide se répandit en grande partie sur les vêtements qui furent brûlés ; toutefois Léonie Delporte en reçut quelques gouttes dans le cou qui détermirent une blessure sans gravité.

Des témoins de la scène s'interposèrent, Carrette fut maintenu et livré aux agents de police. Il a été transféré hier à Lille.

Coups et blessures

A la suite d'une discussion entre deux ouvriers teinturiers de chez M. Decurmont, rue de Bradford, l'un d'eux, Louis D..., a frappé son camarade Bernard Vercruysen, 35 ans, demeurant à Wattrelos, d'un coup qui a déterminé une blessure à l'arcade sourcilière droite et qui, d'après le médecin, provient d'un instrument contondant.

Le motif de l'agression prévalendrait de ce que D.. reprochait à son compagnon d'être trop docile aux ordres du contre-maître.

Carrousel à broucette

Réunion générale lundi 22 juin, à 8 heures 1/2 du soir, chez Augustin Roussel, au Alton Boulevard rue du Blanc-Seau : Dernières dispositions du carrousel qui aura lieu le 2 août ; organisation du cortège, ultimatum à suivre.

Croix. — Hier nous avons entretenu nos lecteurs du vol de bière commis au vélodrome. Tous les détails que nous avons donnés sont exacts sauf un seul point.

Le garçon arrêté ne se nomme pas François Coupez, comme il avait d'abord déclaré, mentant à la justice, mais bien Hazebrouck, Achille, 14 ans, demeurant rue des Parvenus, 84, à Roubaix.

Il a deux complices : Charles Michem, 14 ans, demeurant rue des Parvenus, 97, et Deroubaix Alfred, 14 ans, demeurant, rue Ma Campagne, cour Flamencourt.

C'est ce dernier qui, par son âge, devient le véritable vol.

Hazebrouck a été maintenu en arrestation et les deux autres sont recherchés par la police qui ne tardera pas à les pincer.

UN MONSIEUR offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de peau : dartres, eczemas, boutons, démangeaisons, brûlures, rougeurs, maladies de la poitrine, de l'estomac et de rhumatismes, un moyen infaillible de se guérir promptement, ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même, après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire par lettre ou carte-postale à M. **VINCENT**, 8, place Victor Hugo, à Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier et enverra les indications demandées.

PLAIES Blessures, Abcès, Panaris, Ambres, Varices ouvertes, Blocres, Eczémas, Brûlures, Piqûres, Morsures guéries en 8 jours par l'**ONGUENT ST-ROCH** FLAMENT, 21, r. d'ALGER (Paris) Dépôts à Lille, Ph. LEGLERCQ, Grande-Place ; Roubaix, Ph. DESBONNET, 26, Grande-Rue ; Tourcoing, Ph. BRUNEAU, 2, rue de Lille.

POUR RÉCONFORTER VOTRE SANG

ayez soin de prendre, avant chaque repas, un verre de l'excellent apéritif **BANYULS-TRILLAS**, préparé avec du **vieux vin** de **BANYULS** et le meilleur **QUINQUINA**.

Il est, d'ailleurs, recommandé chaleureusement par le corps médical.

Dans tous les Cafés et les bons Estaminets

Exiger l'étiquette sur la bouteille.

Expéditions directes par caisses de 12 à 25 litres : au prix de fr. 2,50 le litre, prix à Bordeaux contre remboursement. TRILLES et FILS.

TRIBUNAUX

Tribunal Correctionnel de Lille

Audience du 20 juin 1896

Présidence de **M. Dassonville**, vice-président. Ministère public : **M. du Bousquet de Florian**, substitut.

ROUBAIX

Une bande de tapageurs. — Les fêtes en honneur de Jeanne-d'Arc s'avaient pas le Roubaix rallié tous les esprits, paraît-il, et le 21 mai, vers 11 h. 1/2 gesticulant et appliquant à M. Roboux, directeur-gérant du *Journal*, quelques injures qu'un Belge qu'on appliqua jadis à M. Malon, une bande de onze jeunes gens, excités par de copieuses libations, s'était rendue rue Neuve et avait sommé à coups redoublés à la porte du journal qui, comme bien on pense, ne leur avait pas été ouverte.

C'était une façon à eux de protester contre les partisans de la fête et, vis-à-vis de la maison de M. Motte, pareils faits s'étient parait-il, également produits.

Les de tirez le cordon sans aucune espérance de succès, les manifestants arrivent à la place du Vieux-Marché au café Minos, situé vis-à-vis du journal et où se trouve le local de « l'Union des Patriotes ». Le tenancier de l'établissement, M. Morelle, avait à temps, sortit pour leur interdire l'entrée, craignant que leur venue n'apporte chez lui le désordre.

Le groupe devait menacant et M. Morelle crut prudent de rentrer dans le café et de ne pas permettre à ces jeunes gens de venir en l'ennuient guère et qui suivaient une idée fixe d'Yvetot. Mais, il fut pris dans le tambour et enfermé.

Quelques-uns des jeunes gens, Georges Depaepe, 21 ans, Edouard Boussemart, 26 ans, deux grands diables taillés en bercule, et Edouard François, 19 ans, frappèrent alors dans les vitres de vitre en tournant le tambour et en brisèrent quelques-uns à coups de canne. Les canes, en traversant les vitres venaient s'abattre sur M. Morelle qui reçut plusieurs coups, sans pourtant être gravement blessé.

Il vous comment tous les jeunes gens poursuivis pour coups et bris de clôture. Depaepe et François ont récolté chacun 16 fr. d'amende, Boussemart 25 francs.

De de leurs camarades, Auguste Massens, 19 ans, s'asseyait auprès d'eux sur le banc des prévenus, sous la prévention d'avoir porté des coups et fait des blessures à deux jeunes gens qui passaient pendant la bagarre. MM. Alexandre Lengat et Florimond Delannoy.

Massens nie les avoir frappés. Il reconnaît pourtant les avoir pris tout à tour par la taille, les portant à danser un rigodon, ce que ces messieurs n'avaient pas d'ailleurs trouvé de leur goût.

M. Delannoy, entendu sur le banc, témoignaire de police lui a déclaré que celui qui l'avait frappé devait avoir environ 35 ans. Ce ne pouvait donc être Massens qui n'a qu'un dix-neuf ans et n'en paraît pas davantage.

Le jeune M. Lengat, confronté avec Massens, a dans son ensemble, reconnu.

— A quoi, lui a demandé M. le Président ?

— A la taille, a répondu résolument le témoin.

Ce renseignement ne ressemble en rien à ceux qu'on nous a parfois pu trouver tout contenir une désignation suffisante pour relancer un religieux, malgré les affirmations de Lengat que Massens était bien le coupable, et Massens a été acquitté.

Ajoutons que les autres jeunes gens de la bande ont été condamnés. Il y a quelques jours, par le tribunal de simple police de Tourcoing pour tapage nocturne.

Outrages. — Noël Lemaire, 34 ans, chauffeur à Lille, a été condamné à 10 jours de prison pour avoir, de 16 juin, traité Roubaix un agent de police qui lui faisait une observation.

Outrage public à la pudeur.—Cyrille Renard, 20 ans, a été condamné sous cette prévention à six mois de prison, plus 25 francs d'amende pour ivresse.

WATTRELOS

Vol. — Infraction à un arrêté d'expulsion. — Gustave Velghe, ouvrier de ferme, 46 ans, a subi trois mois de prison de frequentes et assez graves condamnations. Sa dernière pour vol, remonte cependant à 23 ans. Il est frappé d'un arrêté d'expulsion.

Le 15 juin il se trouvait cependant en France et s'introduisait chez Mme Bouvaert, à lui enlevait deux chemises en son absence. Mais il avait été vu, Mme Bouvaert avait été prévenue. Elle trouva notre vagabond à quatre cents mètres de chez elle sortant d'un champ de seigle. Elle n'hésita pas lui saute courageusement au collet et l'amena d'être son voleur. Velghe laissa en effet tomber les deux chemises.

Le tribunal l'a condamné à six mois de prison.

Vol. — Edmond Bouteringhen, 45 ans, tisserand, prenait ses repas chez M. Vanverbeck depuis quelque temps. En l'absence de la maîtresse de logis, vers deux heures de l'après-midi, le 7 mai, il partit, emportant un sac, des serviettes et une paire de bottines, et, revenu le lendemain, il avait laissé en échange sa vieille paire de bottines. Il n'a pas encore reparu.

Par défaut, le tribunal l'a condamné à trois mois de prison.

Programme des Spectacles et Concerts

Concerts publics d'été. — **L'a Fanfare Les Intimes** » exécutera sur le kiosque de la Place Thiers, le dimanche 21 juin 1896, à 5 heures, les morceaux suivants :

1. Les Chasseurs Autrichiens, marche militaire, Eisenberg. — 2. Les Rayons du Soleil, fantaisie-donck. — 3. Les Dragons de Villars, fantaisie arrangée par H. Kling. — 4. Pantasia, boléro de concert, H. Rimbault. — 5. Fantaisie fantastique, L. Montagne. — 6. Pot-Pourri d'Offenbach, arrangé par Wormand.

Des chaises seront mises à la disposition du public.

CONVOCATIONS

Société des anciens sous-officiers français. — La commission des anciens sous-officiers français rappelle aux sociétaires que la réunion générale et obligatoire aura lieu dimanche prochain, 21 courant, à 8 heures du soir, bonne militaire.

Ordre du jour :

1° Situation financière des années 1895 et 1896.
2° Rapport sur l'état de la société et approbation des comptes.
3° Vote pour le renouvellement du président et de la moitié des membres du Conseil d'administration.

Le vote commencera à 9 heures et sera terminé à 7 heures 1/2 précises.

En raison de l'importance de la réunion, la commission espère que tous les sociétaires se feront un devoir d'y assister.

Société des Combattants de 1870. — La commission administrative des Combattants de 1870, rappelle à ses membres la réunion trimestrielle du dimanche 21 courant.

Ordre du jour :

Paiement des cotisations et amendes.
Sortie du 14 Juillet, tirage au sort des prix offerts par des généreux donateurs.
Réunion de la commission à 11 heures 1/2.

Croix. — La commission de la Société des anciens militaires « La Revanche », rappelle aux sociétaires que la réunion générale et obligatoire aura lieu dimanche prochain 21 courant, à sept heures du soir.

Ordre du jour :

1° Inscription des nouveaux sociétaires.
2° Paiement des cotisations et présentation du livret militaire.
3. Vote pour le renouvellement de la commission.

Le vote commencera à 8 heures 1/2 et sera terminé à 9 heures 1/2 précises.

4° Questions diverses.

En raison de l'importance de la réunion, la commission espère que tous les sociétaires se feront un devoir d'y assister.

FINANCES

Paris, le 20 juin 1896.

Les rentes françaises ne se sont pas laissé influencer par la faiblesse du marché minier.

Le 3 0/0 cote 101.27.
Le 3 1/2 0/0 104.75.
Le Serbe 4 0/0 vaut 71.80. On ne doit pas oublier cependant la date du mois où on coupe le 3 fr.

L'Obligation Ottomane 5 0/0 1896 se maintient à 477.50.

L'Obligation Dominicaine est soutenue à 222.50.

Le Crédit Foncier s'établit à 675.

Nombreux achats en Foncières 1895, sur lesquelles se portent les capitaux qui sortent des Foncières 1877, dont le remboursement aura lieu le mois prochain.

Le Comptoir National d'Escompte se retrouve à 587.

La Bourse a fait un excellent accueil à l'Emprunt Roumain que cet établissement a introduit jeudi sur le marché. De 85.50, on fonde à monte à 86.70.

Les Sociétés Generales commerciales ont bonnes tendances à 508.50.

La Crédit Lyonnais est traité à 784.

L'action du Bec Auer monte à 1185 sur le gain des procès qu'elle avait intentés à plusieurs contrefacteurs. Cet ici soit condamnés à 500 fr. d'amende et à des dommages-intérêts à fixer par état.

L'action New Rio Tinto est demandée de 28 à 28.50.

On cote 29.50 sur l'action de préférence J. Casse et fils, et 29.30 sur l'action de jouissance.

Les actionnaires de la Marie-Louise sont convoqués en assemblée générale ordinaire, le 30 juillet. Ils trouveront à l'agence de la Compagnie, 14, rue Lafayette, des pouvoirs en blanc pour se faire représenter à l'assemblée.

Excellente tenue des Chemins français.

Derniers cours

3 0/0 101.22. — 3 1/2 0/0 104.75. — Italien 00.00. — Extérieure 00.00. — Portugais 00.00. — Turc 00.00. — Crédit Foncier 675.00. — Comptoir 587.50. — Suez 3.000. — Rio-Tinto 500.00. — Crédit Lyonnais 783.00. — Obligation Foncière de Tunisie 600.00. — Bec Auer 1185.00.

Nous nous moquons des sybarites dont le sommeil était troublé par le dit d'une feuille de rose ; or, que de fois, au théâtre ou en soirée, notre plaisir ne serait-il pas troublé par une indisposition légère, une paresse de la digestion, quelque petite aigreur d'estomac, si nous n'avions pour nous délivrer de ces malaises les *Pastilles de Vichy-Etat*, ce délicieux bonbon digestif fabriqué avec le sel de Vichy-Etat qu'est naturel extrait à Vichy des sources de l'Etat : Célestins, Grande-Grille et Hôpital.

PLACE DE Malo-les-Bains

CASINO-HOTEL

Pension, chambres Restaurant depuis 9 fr. Table d'hôte : déjeuner 2 f. 50 ; dîner 3 f. 50. Salons de repas, Bandas.

HERNIES, DESCENTES

pour Hommes, Femmes et Enfants

Guérison radicale sans opération par le nouveau bandage Obturateur inventé par M. FELIX, orthopédiste-herniaire, avec le concours des principaux médecins herniaires de Paris.

M. FÉLIX fera lui-même l'application de ses appareils à Tourcoing, le 2 juillet, *Hôtel du Cygne* ; Roubaix, le 3 juillet, *Hôtel de Paris*, 2, rue de Lille ; Douai, le 4-5 juillet, *Hôtel du Grand-Cerf* ; Valenciennes, 6-7 juillet, *Hôtel du Nord*.

M. FÉLIX revient deux fois par an.

Consultation gratuite, le bandage Obturateur par le courant électrique qu'un appareil qui se trouve dans la poitrine et ne gênant, développe, seul guérit les hernies radicalement.

10 ans de Pratique. 10 ans de succès

22.29. 4415

Le dépuratif le plus prompt et le plus inoffensif sur les enfants est le *Sirop de Raifort iodé de Grimault et Cie*, si populaire pour combattre le lymphatisme, la molesse des chairs, les gonflements, l'inflammation des glandes du cou, etc. En raison de son efficacité, le *Sirop de Grimault et Cie* a été inscrit au Codex français et autorisé officiellement en Russie, en Italie, en Espagne, au Portugal, etc.

EXPOSITION DE 1900

Emission de 3,250,000

BONS AUX LOTS

On souscrit dès à présent sans frais au

Crédit Lyonnais

à ROUBAIX, 17, rue de la Gare, et à TOURCOING, rue de l'Hôtel-de-Ville.

Prix du BON : 20 fr.

DONNANT DROIT

1° A 20 tickets d'entrée à l'Exposition ;
2° A une réduction sur le prix de transports en chemin de fer ;
3° A une participation à 29 tirages de

SIX MILLIONS DE LOTS

dont 5 Lots de 500.000 francs
24 Lots de 100.000 francs.

La souscription sera close le 29 courant.

20.21.22.

BAINS ROUBAISIENS

rue Pierre-Motte

École de Natation à Eau chaude

D'HIVER ET D'ÉTÉ

Dimanche, lundi, mardi, jeudi, samedi : Hommes.
Mercredi, vendredi : Dames.

Entrée **0 fr. 50**, *donnant droit au linge, à la cabine pour se déshabiller, aux salles de vapeur, de sudation et de douches, et au bain de natation.*

Bains de Baignoires. Bains à domicile

Douches. Lavabos.

Hydrothérapie complète. Bain Turc. Massage.

AGRICULTURE & COMMERCE

Marchés de Lille du 19 juin.

SUCRES. — Sucre cassé (cote officielle) 88 50 à ... —
— En pain n° 1 (cote officielle) 92 ... —
Cristallisé (cote officielle) 87 — à — — — 88 (cote officielle) 88 25 à — —

ALCOOLS. — 3/6 betteraves avec disp. (cote officielle) 30 50 à ...

Imprimerie de l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing*.

Le Gérant : E. DUGARDIN

Feuilleton de l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing* 17

La MENDIANTE D'AMOUR

par Pierre Decourcelle

PREMIÈRE PARTIE

Pourquoi pas? Que diriez-vous d'un beau, d'un superbe portrait que nous ferions faire en cachette, et en grand, par un de nos meilleurs peintres, et que nous apporterions à votre mère adoptive, le jour où nous lui demanderions votre main pour le fils ? Déjà un peu préparée par les entretiens que je me promets d'avoir avec elle, ne vous semble-t-il pas que le coup lui paraîtrait moins rude, si elle entre vous-même était là pour l'aviser et pour lui montrer sans cesse votre doux visage, avec la fraîcheur et la grâce du sourire qu'elle aime tant.

— Ah ! madame, s'écria Claudine, c'est votre cœur qui vous a inspiré cette excellente pensée. Je sais mire que M. de Preuil vous bénira de l'avoir eue ; moi, je vous en remercie, les larmes aux yeux !... Allons le plus tôt possible chez ce peintre... Mais comment pourrai-je m'y rendre moi-même pour poser ?

— Voici le petit plan que j'avais combiné : Mlle de Lesnilis aime beaucoup la musique, mais elle a gardé les goûts de toute jeunesse, et son nom seul suffit à éveiller à la fenêtre de votre concierge d'Adolphe Adam. Son idées musicales d'aujourd'hui lui sont absolument inconnues et ne lui causent que de violentes migraines. Elle admet toutefois que vous jugiez sérieusement qu'elle, et n'a jamais songé à contrarier vos études musicales, ni la direction que vous leur donnez. J'ai donc pensé qu'il ne serait pas difficile d'obtenir d'elle que vous veniez deux ou trois fois par semaine passer quelques heures chez moi, pour des études de musique de chambre. Ma nièce vous verra, vous entendra, vous admirera. Quelques séances de pose, cinq ou six au plus, suffiraient à l'artiste à qui nous nous adresserons. Qu'en dites-vous ?

— Je dis, chère madame, que je ne saurai comment faire pour payer la dette de reconnaissance que je vais contracter envers vous. Voire plus me semble aussi admirable que votre idée, et mon cœur de artiste s'exaltera à la pensée que vous choisirez l'artiste que vous chargerez de reproduire ma petite personne.

— Il n'y en a qu'un, ou plutôt qu'une, qui en semble digne d'un semblable modèle. C'est l'incomparable peintre dont vous avez vu chez moi plusieurs œuvres, la grande Paule Santoy.

— Vous croyez qu'elle voudrait bien.

— Je me fais forte d'obtenir son consentement et de l'amener même à se mettre à l'œuvre tout de suite, en abandonnant peut-être d'autres travaux commencés ; mais il serait bon pour cela de ne point lui dire votre nom et de vous présenter comme ma nièce.

— Cela ne me paraît offrir aucun inconvénient.

— Eh bien ! Voilà qui est entendu. Dès demain, nous commencerons l'exécution de notre plan.

La demande faite par Mme de Terrenoire à Mlle de Lesnilis de laisser venir Claudine passer trois fois par semaines la matinée à l'hôtel Terrenoire pour perfectionner ses études musicales fut accordée sans difficulté.

Bientôt elles perdirent toute contrainte, et, dès la seconde séance, ressurent comme si depuis longtemps déjà elles se connaissaient.

Elles restaient seules la plus grande partie de l'après-midi.

Mme de Terrenoire avait toujours en train plusieurs de ses projets de mariage à mener à bonne fin, et sa journée toujours très chargée ne lui permettait pas de perdre un temps précieux à regarder peindre.

Aussi, après quelques minutes d'un échange banal de politesses, elle laissait Claudine avec Paule et ne venait la reprendre qu'à la fin du jour.

Déjà Claudine encouragée par les invitations de sa nouvelle amie, se considérait à l'atelier comme presque chez elle.

Elle fouillait les albums, examinait les ébauches, soulevait les rideaux qui cachaient les toiles commencées, et l'expression naïve de ses sentiments à la vue de ces projets de tableaux de ces commencements de tableaux, ces exclamations involontaires qu'ils provoquaient dans son âme angélique et neuve, ravissaient la grande artiste.

Un jour, un paysage normand tombe aussi sous les yeux de Claudine, une étude que Paule avait commencée autrefois, et qu'elle n'avait point terminée.

Il régnait néanmoins dans cette ébauche un sentiment de la nature si profond, la poésie des champs y ressortait avec une telle intensité que Claudine en fut longtemps ravie à la regarder. Sa physionomie exprimait en même temps comme une sorte de regret mélancolique.

— Qu'avez-vous donc, mon enfant ? dit Paule, remarquant cette expression de douce tristesse. Ce paysage vous rappelle-t-il quelque souvenir pénible ?

— Nullement. Il me fait seulement songer à la campagne que j'aime tant, à la vraie campagne, comme cette ou j'ai été élevée.

— En Normandie ?

— Non, en Touraine.

— En Touraine! reprit Paule un peu surprise. Je croyais que les propriétés de Mme de Terrenoire étaient en Normandie !

— Mme de Terrenoire ?

— Eh bien oui ! de votre tante...N'est-ce donc pas elle qui vous a élevée, n'est-ce donc pas sa chère ou vous avez passé votre enfance, et passé votre jeunesse, après la mort de vos parents ?

Claudine rougit jusqu'au blanc des yeux. Elle resta une minute silencieuse et troublée.

Elle se rappelait que, pour obtenir le consentement de l'artiste à lui faire son portrait, consentement qu'elle eût sans doute refusé à une étrangère, Mme de Terrenoire l'avait présentée comme sa nièce.

Et puis, il importait, avait dit la bonne dame, que la jeune fille cachât son nom, de peur que la nouvelle de la mort de Mlle de Lesnilis ne surprise qu'elle voulait lui faire.

Mais la honte d'être surprise en flagrant délit de mensonge, et de mensonge envers celle charmante femme, vers laquelle une irrésistible sympathie l'attirait déjà, causait à l'enfant une peine si vive, qu'elle ne pouvait dissimuler son émotion.

Alors, bravement, s'approchant de Paule qui la regardait de plus en plus étonnée :

— Ecoutez, madame, dit-elle avec l'accent timide et sédusant d'une enfant qui va demander pardon et obtenir de suite, avec sincère, je ne sais pas mentir et l'on aurait dû penser que je trahirais, malgré moi, un jour, le secret que l'on voulait vous cacher. Je ne suis pas la nièce de Mme de Terrenoire. Elle n'est pour moi qu'une bonne, qu'une excellente amie, une protectrice dévouée...

— Mais alors, pourquoi m'avoir dit ?... et Paule se détachait de peindre pour avoir sincère, je ne sais pas mentir et l'on aurait dû penser que je trahirais, malgré moi, un jour, le secret que l'on voulait vous cacher. Je ne suis pas la nièce de Mme de Terrenoire. Elle n'est pour moi qu'une bonne, qu'une excellente amie, une protectrice dévouée...

— Mais alors, pourquoi m'avoir dit ?... et Paule se détachait de peindre pour avoir sincère, je ne sais pas mentir et l'on aurait dû penser que je trahirais, malgré moi, un jour, le secret que l'on voulait vous cacher. Je ne suis pas la nièce de Mme de Terrenoire. Elle n'est pour moi qu'une bonne, qu'une excellente amie, une protectrice dévouée...

— Mais alors, pourquoi m'avoir dit ?... et Paule se détachait de peindre pour avoir sincère, je ne sais pas mentir et l'on aurait dû penser que je trahirais, malgré moi, un jour, le secret que l'on voulait vous cacher. Je ne suis pas la nièce de Mme de Terrenoire. Elle n'est pour moi qu'une bonne, qu'une excellente amie, une protectrice dévouée...

— Mais alors, pourquoi m'avoir dit ?... et Paule se détachait de peindre pour avoir sincère, je ne sais pas mentir et l'on aurait dû penser que je trahirais, malgré moi, un jour, le secret que l'on voulait vous cacher. Je ne suis pas la nièce de Mme de Terrenoire. Elle n'est pour moi qu'une bonne, qu'une excellente amie, une protectrice dévouée...

A suivre.